



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit: Zenith60

Foyer Vie S.A.

Site web: www.foyer.lu

Appelez +352 437 43 44 pour plus d'informations

Autorité de contrôle : Commissariat Aux Assurances, 7 boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg

Date de production du présent document: 31/12/2017

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type Ce produit est un produit d'assurance vie à capital garanti.

Objectifs Ce contrat, qui ne peut pas être résilié unilatéralement par la compagnie, a pour objectif la constitution par des versements réguliers d'une épargne à une échéance déterminée. Un second objectif est d'assurer le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré avant l'échéance prévue. Le paiement de ce capital décès met fin au contrat.

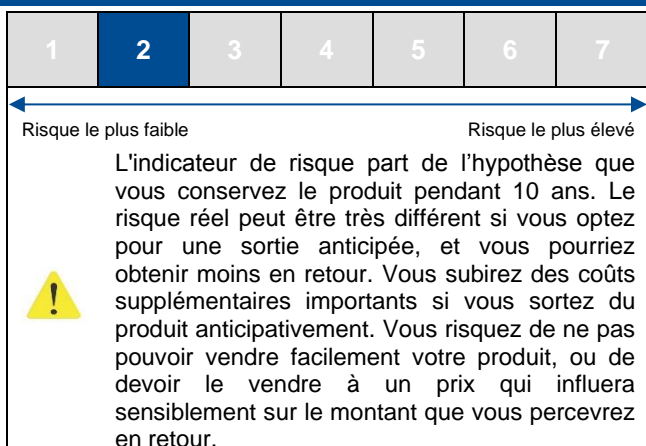
Investisseurs de détail visés Ce produit s'adresse à toute personne qui souhaite épargner en toute sécurité et qui souhaite bénéficier en même temps d'une couverture en cas de décès.

Assurance : avantages et coûts

- En cas de vie de l'assuré au terme du contrat : remboursement de l'épargne accumulée au terme du contrat.
- En cas de décès de l'assuré : paiement de la valeur maximale entre d'une part l'épargne accumulée à la date du décès et d'autre part le capital décès minimum souscrit. Le souscripteur peut choisir un capital décès minimum équivalent à 25% ou 100% des primes planifiées sur toute la durée du contrat.
- Des garanties complémentaires optionnelles peuvent être souscrites :
 - o Capital complémentaire en cas de décès par accident
 - o Capital complémentaire en cas de décès par accident de la circulation
 - o Exonération du paiement des primes en cas d'invalidité totale et permanente

L'épargne accumulée est constituée de l'ensemble des versements nets, augmentés des participations bénéficiaires attribuées, et diminués des primes de risques pour les garanties souscrites, des frais prélevés et des éventuels rachats effectués.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Ce produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la section « Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »).

Investissement 1 000 EUR				
Scénarios en cas de survie		1 an	5 ans	10 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	833,85 EUR	4 102,92 EUR	8 944,39 EUR
	Rendement annuel moyen	- 16,62%	- 6,52%	- 2,04%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	833,85 EUR	4 102,92 EUR	8 944,39 EUR
	Rendement annuel moyen	- 16,62%	- 6,52%	- 2,04%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	833,85 EUR	4 102,92 EUR	8 944,39 EUR
	Rendement annuel moyen	- 16,62%	- 6,52%	- 2,04%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	847,56 EUR	4 318,19 EUR	9 836,76 EUR
	Rendement annuel moyen	- 15,24%	- 4,85%	- 0,30%
Montant investi cumulé		1 000,00 EUR	5 000,00 EUR	10 000,00 EUR
Investissement 1 000 EUR				
Scénario en cas de décès		1 an	5 ans	10 ans
Décès de l'assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000,00 EUR	10 000,00 EUR	10 000,00 EUR
Prime d'assurance cumulée		41,81 EUR	168,53 EUR	234,84 EUR

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Seul le scénario favorable a été établi en supposant l'attribution d'une participation aux bénéfices, basée sur le dernier taux de participation aux bénéfices accordé par la compagnie. Les autres scénarios sont établis sans prise en compte des participations aux bénéfices.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les coûts et scénarios présentés dans le présent document sont déterminés sur base des frais maximaux possibles sur ce produit. Les coûts et scénarios présentés dans le présent document sont déterminés sous l'hypothèse d'un contrat d'une durée de 10 ans avec un assuré âgé de 35 ans et une couverture décès équivalente à 100% de la somme des primes planifiées. Les coûts et scénarios de votre contrat pourraient être différents.

Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

En l'absence d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs en cas de défaillance de la compagnie d'assurance et afin de limiter les possibles pertes financières subies par les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires, la législation luxembourgeoise prévoit que les actifs liés aux contrats d'assurance-vie en unité de compte constituent un patrimoine distinct et sont gérés séparément des actifs propres de la compagnie d'assurance. En effet, ces actifs font l'objet de conventions de dépôt préalablement approuvées par le Commissariat aux Assurances (CAA) auprès de banques dites « dépositaires ». Le CAA a ainsi un droit et un devoir de contrôle sur ces dépôts. En cas de faillite de l'assureur, les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires disposent ainsi collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé. Cela leur permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires sont par ailleurs potentiellement exposés à la défaillance d'une banque dépositaire, auquel cas les liquidités qui y sont déposées risqueraient d'être perdues en tout ou partie.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 EUR par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 1 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	166,15 EUR	897,08 EUR	1 055,61 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	16,62 %	6,52 %	2,04 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,37 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,67 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons ces commissions sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

Les coûts et scénarios présentés dans le présent document sont déterminés sur base des frais maximaux possibles sur ce produit. Les coûts et scénarios présentés dans le présent document sont déterminés sous l'hypothèse d'un contrat d'une durée de 10 ans avec un assuré âgé de 35 ans et une couverture décès équivalente à 100% de la somme des primes planifiées. Les coûts et scénarios de votre contrat pourraient être différents.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

La durée d'investissement recommandée pour ce produit est 10 ans, mais un rachat total est possible à tout moment. Le rachat entraîne la perte des avantages fiscaux si le contrat n'a pas couru 10 ans.

En cas de rachat avant l'échéance les frais suivants s'appliquent :

- au cours des 10 premières années contractuelles : 10% du montant retiré
- ensuite ce taux diminue annuellement de 0,5%
- après 30 ans : néant

Comment puis-je formuler une réclamation?

Vous pouvez introduire une réclamation en vous rendant sur le site www.foyer.lu. Suivez Liens utiles/Contactez-nous et sélectionnez "Je souhaite déposer une réclamation".

Vous pouvez également adresser une réclamation écrite à notre Direction Générale (L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval).

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit en consultant sa fiche info financière sur notre site internet.